

Guy Lessard
président



Anjou, le 20 janvier 1994

**Madame Louise Bussière
Directrice
Direction de la formation du personnel scolaire
Ministère de l'Éducation
1035, de la Chevrotière - 7e étage
Québec G1R 5A5**

Madame Bussière,

La présente a pour but de donner suite à votre lettre du 13 octobre dernier relative à la consultation menée par le Ministère sur la formation des enseignantes et des enseignants en adaptation scolaire.

C'est avec grand intérêt que la FQDE entend participer à la rencontre des 20 et 21 janvier permettant aux représentants des divers organismes d'échanger entre eux sur leurs positions respectives. Les commentaires et réflexions que nous vous transmettons dans cette lettre résument l'essentiel de nos positions.

Avant de survoler plus en détail le document de consultation, il nous apparaît important, dans un commentaire général, de préciser que nous trouvons le document de consultation du Ministère d'une grande qualité et que, dans son ensemble, nous en partageons le contenu. Comme dans le proverbe, il n'a pas été vain de le "remettre sur le métier"!

Lorsque nous parcourons le premier chapitre traitant du "contexte social, du contexte scolaire et du rôle des enseignants en adaptation scolaire", nous retenons quelques

considérations dont nous souhaitons vous faire part. De façon générale, tout d'abord, nous trouvons que la situation et les problématiques sont bien campées dans ce chapitre.

Lorsqu'on traite de l'évolution de la société et qu'on la met en relation avec l'école, deux aspects nous apparaissent primordiaux et nous suggérons qu'ils soient mis plus en évidence: l'accroissement des problèmes sociaux de toutes sortes ayant des répercussions sur ce qui se passe à l'école ainsi que les modifications que cette conjoncture a apportées dans les rôles des enseignants et des autres intervenants de l'école. Ces aspects sont, à notre point de vue, à l'origine de plusieurs actions posées en adaptation scolaire, à l'école.

Lorsqu'on traite des droits et obligations en fonction de la Loi sur l'instruction publique, nous comprenons qu'il faille parler abondamment des droits et obligations des enseignants mais nous croyons qu'il faudrait également rappeler ceux des directeurs d'école et des commissions scolaires pour les mettre en relation avec les précédents. Nous trouvons fort approprié le rappel, dans les régimes pédagogiques et les programmes d'études, des droits et obligations des élèves handicapés ou en difficulté.

Compte tenu de certains problèmes rencontrés et de toutes sortes de propos véhiculés, nous croyons qu'il faudrait mettre plus d'emphase, lorsqu'on traite de la classe ordinaire, sur le fait que le maintien en classe ordinaire n'est pas un but en soi, mais un moyen privilégié de répondre aux besoins de chaque élève. Par contre, lorsqu'on traite de la classe spéciale, nous trouvons la situation moins clairement présentée et plus difficile à comprendre pour des non initiés. Cependant, nous ne croyons pas utile, pour les fins de ce document, d'entrer dans les détails et les nuances et cette réalité de la classe spéciale pourrait être évoquée aussi simplement et généralement que celle de l'école spéciale.

Le chapitre traitant de "l'orientation générale et des principes directeurs de la formation des enseignants en adaptation scolaire" ressemble comme un frère jumeau, dans sa forme, à celui des consultations précédentes. C'est, de toute façon, une approche générale acceptée que nous partageons dans son ensemble. Ce qui retient l'attention du lecteur, dans ce chapitre, c'est que renseignant ainsi formé serait un candidat intéressant à n'importe quel niveau et dans n'importe quel secteur d'enseignement.

Dans l'orientation générale préconisée, nous sommes soucieux que l'on précise clairement que la "spécialisation" dont on parle ne se constituera pas au détriment de la formation à l'enseignement (axe central du programme) et nous espérons que ces espèces de "champs de spécialisation" dans la formation n'auront pas pour conséquence, advenant des changements de population scolaire, par exemple, de cloisonner les futurs enseignants et de bloquer toute polyvalence dans leurs cheminements de carrière.

Concernant les principes directeurs, nous partageons largement les idées avancées dans le document. Lorsqu'on traite du développement personnel et des enjeux sociaux de l'éducation, nous croyons qu'il faudrait insister sur l'importance des considérations qui y sont formulées et surtout sur les impacts qu'elles auront au regard de l'avenir du système d'éducation. Nous les mettons d'ailleurs en relation avec celles exprimées à propos des fondements de l'éducation, au chapitre suivant. Lorsqu'on traite de la formation pratique, on soulève la question de l'évaluation systématique des stages mais on ne la développe pas. Même si elle fait probablement l'objet d'un développement particulier dans le document de référence évoqué, nous croyons qu'il ne serait pas superflu d'en indiquer les principaux éléments, en annexe ou ailleurs.

Concernant l'aménagement du programme de formation initiale, nous nous attardons particulièrement à la question de la durée du programme. Lorsqu'on écrit que l'approche présentée "ne pourra se traduire que par un allongement important de la durée de la formation conduisant au baccalauréat actuel", nous croyons qu'il faudrait aller jusqu'au bout et préciser clairement le nombre d'années envisagé. Quant à nous, compte tenu de ce que nous savons de la condition enseignante au Québec, nous croyons que quatre années devraient représenter un maximum et qu'il faudrait peut-être songer, comme on le fait dans d'autres professions, à ce qu'un certain salaire soit rattaché à la période de formation pratique. Nous nous interrogeons même sur la possibilité de réaliser un tel programme en trois ans en révisant les façons de faire plutôt qu'en ajoutant toujours aux façons de faire précédentes. Cinq années seraient, selon nous, exagérées en comparaison avec les exigences de formation initiale que l'on a pour d'autres professions.

Comme dans les consultations précédentes, le chapitre sur "les compétences professionnelles attendues des enseignants en adaptation scolaire" impressionne par son contenu. Nous retenons de ces dispositions qu'il s'agit d'un portrait d'enseignant plutôt idéal, qu'il représente un objectif à atteindre et que ce ne sera probablement qu'en cours de carrière que l'enseignant atteindra son plein potentiel de formation.

Un mot sur la conclusion du document que nous trouvons fort à point. Ce qu'il nous semble opportun de faire ressortir de cette conclusion c'est l'importance qu'il faudra accorder à la formation continue des enseignants et au développement d'approches structurées à cet effet.

Suite à nos travaux, voilà les principales réflexions que nous inspire présentement le dossier de la formation des enseignants en adaptation scolaire.

Espérant que ces considérations puissent être utiles à l'avancement de la réflexion collective entreprise dans ce dossier, nous vous prions d'agréer, madame Bussière, l'expression de notre collaboration.



**Guy Lessard
Président**